ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE
(AEWA)

Modèle type de présentation des rapports nationaux

ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (La Haye, 1995)

Mise en œuvre jusqu'au mois d'Août 2008

Partie contractante:

Nom complet de l'institution: Ministère de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme
Nom et titre du chef de l'institution: Harison Edmond RANDRIARIMANANA, Ministre de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme
Adresse postale:
Téléphone: (5261 20) 22 099 67
E-mail: harison.mi@moov.mg

Nom et titre de la personne désignée à contacter pour les questions relatives à l'AEWA:
Le Point Focal National de l'AEWA : ZARASOA
Adresse postale : BP
Téléphone: (261) 33 11 392 26
E-mail: rogeranaivo@moov.mg

Table des matières

1. Aperçu général de la mise en œuvre du Plan d'action……. 5

2. Conservation des espèces…… 6

Mesures juridiques 6
Plans d'action par espèce 6
Mesures d'urgence 6
Rétablissements..... 7
Introductions 7

3. Conservation des habitats..... 8

Inventaires des habitats..... 8
Conservation des espaces..... 8
Réhabilitation et restauration 8

4. Gestion des activités humaines..... 9

Chasse 9
Ecotourisme 9
Autres activités humaines 9

5. Recherche et surveillance continue 10

Etat des programmes de recherche et de surveillance continue relatifs aux espèces 10

6. Education et information..... 11

Programmes de formation et de développement 11
Sensibilisation du public 11

7. Commentaires finaux..... 12

8. Etat d'avancement de la mise en œuvre des résolutions et des recommandations de la Réunion des Parties…… 13

9. Section facultative: Actions en projet et à venir…….. 14

Liste des abréviations et acronymes utilisés dans le rapport..... 15

Références..... 16

Annexes..... 17
Annexe 1: Etat des plans d'action par espèce..... 17
Annexe 2: Liste des sites d'importance internationale 17
Annexe 3: Etat des plans de gestion pour les sites d'importance internationale 17
Annexe 4: Liste des programmes et projets de recherche et de surveillance continue 17
Annexe 5: Liste des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs..... 17
Annexe 6: Liste des adresses World Wide Web pertinentes des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs 17
Annexe 7: Liste des projets pertinents de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et des habitats lancés, en cours ou achevés au cours des trois dernières années..... 17

1. Aperçu général de la mise en œuvre du Plan d'action

1.1 ***Synthèse des progrès réalisés à ce jour***

- **Conventions Internationales**

- Ratification de la Convention sur la Diversité Biologique
- Ratification de la Convention RAMSAR
- Ratification de la Convention sur le Changement climatique
- Ratification de la convention sur hydrocarbure
- Ratification de la convention CITES
- Ratification de la CMS

- **Textes législatifs**

- Charte de l'Environnement
- Loi n° 95-017 du 25/08/95 portant Code du Tourisme
- Loi n° 97-017 du 08/08/97 portant révision de la législation forestière
- Loi n° 2001-020 du 12/12/2001 portant création d'une aquaculture de crevettes Responsable et Durable

- **Conservation des espèces**

- Stratégie Nationale sur la gestion de la biodiversité opérationnelle
- Loi n° 2005-018 du 17 OCTOBRE 2005 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages
- Décret n°2006 - 400 portant classement des espèces de faune sauvage
- Décret n° 2006-097 fixant les modalités d'application de la loi sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages
- Décret n° 2006-098 portant publication des annexes révisées de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction

- **Conservation des Habitats**

- Loi n° 2001-005 du 11/02/03 portant Code de gestion des Aires Protégées (COAP)
- Création de quatre millions hectares environs de superficies d'Aires Protégées. Ceci entre dans le cadre de la mise en œuvre du Déclaration présidentielle à Durban et l'Engagement n°7/défi n° 1 du Madagascar Action Plan (MAP) qui constituent un des objectifs clés de la politique environnementale malgache pour la période de 2007-2012. Il s'agit d'augmenter la surface des Aires Protégées pour y assurer la conservation et la valorisation de la biodiversité terrestre, lacustre, marine et côtière du pays.
- Création de six sites RAMSAR
- Elaboration de la stratégie Nationale de la gestion durable des zones humides en cours
- Le décret MECIE *(décret n° 99-954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret n° 2004-167 du 03 février 2004 relatif à la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement).*
- L'arrêté sur les zones sensibles (cf. Arrêté n° 4355/97 du 13/05/97 portant définition et délimitation des zones sensibles). La notion de "zones sensibles" est intégrée dans le décret MECIE en vue de prévoir l'obligation de réalisation d'une EIE pour toutes implantations ou modifications d'aménagements, ouvrages et travaux situés dans les zones sensibles (art 4 du décret MECIE) ou pouvant les affecter (annexe I du décret MECIE). Définition, art 2 de l'arrêté : "Est dite sensible une zone constituée par :

  - ✓ Un ou plusieurs éléments de nature biologique, écologique, climatique, physico-chimique, culturelle, socio-économique caractérisé par :

- ✓ Une valeur spécifique et une certaine fragilité vis-à-vis des activités humaines et des phénomènes naturels susceptibles de modifier lesdits éléments et/ou de dégrader voire de détruire ladite zone."

C'est un instrument juridique demandant aux investisseurs publics ou privés de procéder à une EIE, lorsque ces investissements sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement en application de l'art 10 de la Charte de l'Environnement.

- **Gestion des activités humaines**

Depuis l'adoption de la loi 96-025 sur la Gestion Locale Sécurisée (GELOSE) du décret portant Gestion Contractualisée de forêts (GCF), 513 contrats de gestion des ressources naturelles, entre l'Etat et les communautés locales, ont été réalisées. Comme de grand nombre de ces communautés dépendent étroitement et traditionnellement des ressources naturelles biologiques, il est donc souhaitable qu'elles participent de façon active dans le cadre de la conservation et de gestion durable de l'environnement.

- **Recherche, surveillance et gestion des habitats potentiels continue**

Madagascar, par le biais des ONGs tels que Projet Peregrine Fund, Durrell Wildlife Conservation Trust (DWCT) et ASITY Madagascar contribuent aux recensements internationaux d'oiseaux d'eau du mois de Janvier et Juillet, selon le protocole du Wetlands International et de gestion des habitats au niveau des sites d'intervention de chaque ONGs cités ci-dessus.

- **Education et information**

- Sensibilisation des communautés locales par des masses médias (radio locale, journal local) et fête-atelier,

1.2 Grandes lignes des actions prévues en vue de la mise en œuvre au niveau national au cours des trois années à venir

- Finaliser la stratégie nationale de gestion des zones humides
- Elaborer le Code de l'Environnement
- Elaborer le Code pétrolier
- Créer d'autres Aires Protégées pour atteindre la valeur de l'objectif 2012 du MAP
- Assurer que toutes les Nouvelles les Aires Protégées soient dotés d'instruments de sauvegardes
- Adopter l'amendement du Code des Nouvelles Aires Protégées
- Continuer le recensement et le suivi des oiseaux d'eau
- Mener des recherches scientifiques sur les espèces menacées
- Inscrire des nouveaux sites d'importance internationale sur la liste Ramsar ;
- Améliorer le système de sensibilisation du public pour l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris les oiseaux d'eau et leur habitat, notamment les chasseurs et les populations riveraines;
- Mettre en oeuvre plan d'action de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles au niveau de certaines zones humides ;
- Renforcer les capacités des parties prenantes ouvrant dans le cadre de la conservation des oiseaux.
- Elaborer le texte règlementaire relatif à l'élimination de l'utilisation de grenaille de plomb dans les zones humides.

1.3 **Grandes lignes des priorités en matière de coopération internationale au cours des trois années à venir**

- Promouvoir l'échange de l'expertise et de l'information;
- Réactualiser la Coopération avec le Wetlands International
- Appuyer la mise en œuvre des programmes de conservation et des pratiques d'utilisation rationnelle des ressources naturelles
- Renforcer la coopération entre les entités ouvrant dans le domaine de la grippe aviaire
- Assurer la surveillance de la grippe aviaire aux niveaux des zones à risque

2. Conservation des espèces

Mesures juridiques

2.1 Une politique/stratégie nationale ou législation visant à assurer la protection et la conservation des espèces couvertes par l'Accord (Tableau 1: colonne A; colonne B) ainsi que des zones importantes qui les abritent a-t-elle été élaborée? Oui:

a. **Quelles sont les principales caractéristiques de la politique/législation?**
La politique de Madagascar en matière de conservation des oiseaux s'inscrit dans les différentes législations relatives à l'environnement

b. **Quelles sont les organisations responsables de la mise en œuvre?**
Ministère de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme, Ministère de l'Agriculture, de L'Elevage et de la Pêche, CI, WWF, WCS, Peregrine Fund, Durrell Wildlife Conservation Trust, ASITY Madagascar.

c. **Quels sont les rapports entre cette politique/législation et les autres initiatives nationales pertinentes (par ex. les plans d'action nationaux pour la biodiversité)?**
La Stratégie Nationale de gestion de la biodiversité et son Plan d'Action prend en compte les lignes directrices de l'AEWA.

2.2 Quelles sont les mesures ou pratiques juridiques élaborées par votre pays pour interdire ou réglementer ce qui suit (voir également section 4 sur la chasse):

a. **Prélèvement et commerce des oiseaux inscrits aux colonnes A et B du Tableau 1 (oiseaux dont l'utilisation et le commerce contreviennent aux dispositions des paragraphes 2.1.1 (a) et 2.1.2 du Plan d'action)?**
Madagascar prévoit le prélèvement et commerce des oiseaux dans les trois décrets ci-dessous
- Décret n°2006 - 400 portant classement des espèces de faune sauvage
- Décret n° 2006-097 fixant les modalités d'application de la loi sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages
- Décret n° 2006-098 portant publication des annexes révisées de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction

b. Modes de prélèvement?

c. Etablissement des limites de prélèvement et surveillance du respect de ces limites?

d. Chasse, sur la base d'une utilisation durable, des espèces appartenant aux catégories 2 et 3 de la colonne A (et signalées par un astérisque)?

e. Dérogations aux dispositions des paragraphes 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3?

Plans d'action par espèce

2.3 **Parmi les espèces couvertes par l'Accord (espèces inscrites à la colonne A du Tableau 1) qui habitent ou fréquentent temporairement votre pays, quelles sont celles qui bénéficient de plans d'action formels internationaux (catégorie 1, espèces signalées par un astérisque) ou nationaux (colonne A) par espèce:**

a. **Proposés?**

b. **En cours de préparation?**
Héron à crabier blanc *Ardeola idae*

c. En cours de mise en œuvre?

Veuillez annexer la liste des espèces en indiquant l'état des plans d'action par espèce concernée. (Pour les plans d'action internationaux, veuillez indiquer les autres pays qui participent à l'élaboration/application des plans.)

Mesures d'urgence

2.4 **Décrivez toute action coopérative bilatérale ou multilatérale entreprise par votre pays en vue d'élaborer et d'appliquer des mesures d'urgence pour assurer la conservation des espèces lorsque des conditions défavorables ou dangereuses se manifestent dans la zone de l'Accord.**

A notre connaissance, Madagascar n'a pas encore de telles actions de coopération destinée uniquement à la conservation des espèces d'oiseaux d'eau par l'AEWA.
Mais en cas d'accident impliquant le rejet d'hydrocarbure en mer ou des substances dangereuses, Madagascar est partie aux conventions internationales mises en œuvre dans le projet régional de lutte contre les déversements des hydrocarbures en mer.

Pour le cas de la grippe aviaire, FAO et USAID interviennent de façon forte dans le cadre des appuis financier contre l'Influenza aviaire hautement pathogène à virus H5N1.

Rétablissements

2.5 Une politique relative aux rétablissements a-t-elle été élaborée dans votre pays? Dans l'affirmative, veuillez décrire à grands traits les principales caractéristiques de cette politique et donner des précisions sur tout programme de rétablissement éventuellement élaboré pour les espèces couvertes par l'Accord.

Comme Madagascar a recensement ratifié cet Accord, seule *Ardeola idea* a un Plan d'Action en cours de validation parmi les espèces couvertes par l'AEWA. L'élaboration de ce Plan d'Action se fait en collaboration étroite avec de Secrétariat à l'AEWA.

Introductions

2.6 **Votre pays a-t-il élaboré et appliqué des mesures juridiques pour interdire l'introduction d'espèces non indigènes? Veuillez fournir des précisions, et en particulier décrire les mesures prises pour contrôler la libération ou l'introduction d'espèces non indigènes (veuillez indiquer les espèces concernées et leur état).**

3. Conservation des habitats

Inventaires des habitats

3.1 **Votre pays a-t-il élaboré et publié des inventaires des habitats importants pour les espèces couvertes par l'Accord? Dans l'affirmative, veuillez fournir des précisions, y compris les dispositions éventuelles pour la tenue ou la mise à jour de ces inventaires.**

- Depuis 1997- 2003, des rapports ont été publiés dans le cadre de recensement des oiseaux d'eau du Wetlands International.
- Publication des données de suivi des oiseaux d'eau dans la partie centre-ouest de Madagascar (données 2001-2004).

3.2 **Votre pays a-t-il procédé à un examen stratégique des sites en vue de mettre en place un réseau national de sites ou espaces importantes pour les espèces couvertes par l'Accord? Veuillez annexer la liste des sites d'importance internationale qui ont été identifiés**.

Madagascar n'a pas encore entamé un examen stratégique des sites en vue de mettre un réseau national des sites couverts par l'AEWA.

Conservation des espaces

3.3 **Décrivez les cadres juridiques et autres mesures à travers lesquels les sites (y compris les sites transfrontières), notamment ceux d'importance internationale, bénéficient d'une protection concrète. (Veuillez annexer la liste des sites protégés d'importance internationale.)**

Cf. la liste des six sites Ramsar : Lac Tsimanampetsotsa, Complexe Manambolomaty, Lac Alaotra, Zone humide de Torotorofotsy, Lac Tsarasaotra, Lac Bedo.

3.4 **Votre pays a-t-il mis au point un processus d'élaboration de plans de gestion pour les sites protégés? Dans l'affirmative, veuillez décrire à grands traits les types de plans de gestion et les organisations responsables de leur élaboration et de leur application.**

Chaque site Ramsar dispose d'un plan de gestion et de plan d'aménagement. Ce Plan d'Action prend en considération le Plan de Développement Régional et communal concernés.

3.5 **Combien de sites protégés bénéficient de plans de gestion formels (veuillez annexer la liste des sites en indiquant l'état de leurs plans de gestion)?**

a. **Proposés?**
b. **En cours de préparation**?
Les plans de gestion des nouvelles aires protégées sont en cours d'élaboration
c. **En cours de mise en œuvre?**
Tous les six sites Ramsar disposent de Plan de gestion et de Plan d'aménagement

3.6 **Quelles sont les mesures mises en place par votre pays pour assurer l'utilisation rationnelle des habitats de zone humide et pour éviter la dégradation de ces habitats, par ex. la lutte contre la pollution et la gestion des ressources en eau? Veuillez donner des exemples d'initiatives fondées sur les meilleures pratiques, en particulier celles qui font intervenir une coopération trans-sectorielle ou la participation du public.**

La participation des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles est une des mesures prise par l'Etat pour assurer l'utilisation rationnelle des habitats en général à Madagascar. Ces mesures sont stipulées par la loi 96-025 portant Gestion Locale Sécurisée et le Décret 2000-122 portant Gestion Contractualisées des Forêts (GCF).

Réhabilitation et restauration

3.7 **Votre pays met-il en œuvre une politique relative à l'identification, la réhabilitation et la restauration des zones humides importantes pour les espèces couvertes par l'Accord? Veuillez donner des exemples de projets et initiatives de réhabilitation et de restauration qui ont été entrepris.**

La politique relative à l'identification, réhabilitation et la restauration des zones humides n'est pas spécifiquement pour les espèces couvertes par l'Accord mais destinée pour toutes les zones humides potentielles.

Des projets de reboisement et de stabilisation des bassins versant ont été réalisés.

4. Gestion des activités humaines

Chasse

4.1 **Décrivez à grands traits les principales caractéristiques de la législation ou des mesures juridiques dans votre pays qui visent à contrôler la chasse des espèces couvertes par l'Accord (par ex. l'utilisation de la grenaille de plomb et d'appâts empoisonnés) et à éliminer les prélèvements illégaux.**

- Période de chasse est fixée par un arrêté ministériel
- Loi CITES pour la catégorie des espèces a but commercial

4.2 **Votre pays surveille-t-il les niveaux de chasse? Dans l'affirmative, comment ces informations sont-elles rassemblées et communiquées?**

Il y a une collaboration entre les différents services techniques déconcentrés et les Ministères concernés (Ministère de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et Pêche, Ministère de la défense)

4.3 **Décrivez les actions entreprises par les clubs et organisations de chasse pour gérer les activités de chasse, par exemple les actions en coopération, la délivrance des permis et l'institution d'un examen d'aptitude pour les membres**.

Madagascar ne dispose pas encore des actions entreprises par les clubs et organisation de chasse pour gérer les activités de chasse.

Ecotourisme

4.4 **Quel est l'état des programmes ou initiatives d'écotourisme dans votre pays? Veuillez fournir des exemples de projets en indiquant les résultats importants.**

L'élaboration des plans de gestion des sites potentiels est en cours.

4.5 **Quels sont les avantages sociaux et économiques découlant pour les communautés locales de la conservation des sites d'oiseaux d'eau importants?**

La conservation des sites d'oiseux d'eau important apporte des avantages aux communautés locales, entre autres :

- Création des sites touristiques qui régénère de revenus
- Préservation des espèces endémiques locale
- Augmentation de stock de poisson qui constitue une source de revenu pour certaines zones

Autres activités humaines

4.6 **Votre pays procède-t-il à des évaluations de l'impact sur l'environnement (EIE) des activités susceptibles d'affecter les sites ou zones protégés qui sont importants pour les espèces couvertes par l'Accord? Dans l'affirmative, décrivez brièvement les principales caractéristiques de votre politique et vos procédures en matière d'EIE.**

Le décret MECIE *(décret n° 99-954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret n° 2004-167 du 03 février 2004 relatif à la Mise en Compatibilité des Investissements avec*

Ce décret MECIE prévoit l'obligation de réalisation d'une EIE pour toutes implantations ou modifications d'aménagements, ouvrages et travaux situés dans les zones sensibles (art 4 du décret MECIE) ou pouvant les affecter (annexe I du décret MECIE). Définition, art 2 de l'arrêté : "Est dite sensible une zone constituée par :

- ✓ Un ou plusieurs éléments de nature biologique, écologique, climatique, physico-chimique, culturelle, socio-économique caractérisé par :
- ✓ Une valeur spécifique et une certaine fragilité vis-à-vis des activités humaines et des phénomènes naturels susceptibles de modifier lesdits éléments et/ou de dégrader voire de détruire ladite zone."

C'est un instrument juridique demandant aux investisseurs publics ou privés de procéder à une EIE, lorsque ces investissements sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement en application de l'art 10 de la Charte de l'Environnement.

4.7 **Veuillez décrire les principales caractéristiques de votre politique d'aménagement et fournir des exemples de sa mise en œuvre concrète (par ex. activités visant à réduire à un niveau minimal la perturbation des populations des espèces ou à limiter l'impact des populations d'espèces sur les cultures ou les lieux de pêche). Veuillez résumer tout conflit éventuel en matière d'utilisation du sol, en mettant l'accent tout spécialement sur les solutions efficaces apportées aux**

problèmes rencontrés dans le cadre de la promotion d'une utilisation rationnelle des oiseaux d'eau et de leurs habitats.

Développement des activités alternatives pour les communautés riveraines

En général, les conflits habituels sont : la transformation des zones humides en riziculture, surexploitation des ressources piscicoles, destruction des zones aux alentours des zones humides.

5. Recherche et surveillance continue

Etat des programmes de recherche et de surveillance continue relatifs aux espèces

5.1 **Comment les priorités en matière de recherche sont-elles identifiées dans votre pays? Veuillez décrire brièvement les programmes de recherche de votre pays, y compris toute action coopérative bilatérale ou multilatérale, pour les habitats de zone humide et pour les espèces couvertes par l'Accord (y compris les études sur les populations, l'écologie et la physionomie des migrations des espèces). Veuillez annexer la liste des activités de recherche lancées, en cours ou achevées au cours des trois dernières années.**

- Dépend des priorités de chaque institutions et organismes oeuvrant dans le cadre de la conservation des oiseaux
- Conservation des habitats en collaboration avec le Bureau Ramsar

5.2 **Quelles sont les activités de surveillance continue entreprises par votre pays, y compris toute action coopérative bilatérale ou multilatérale, portant sur les zones humides et les espèces couvertes par l'Accord (par ex. programmes nationaux de surveillance continue, recensement international des oiseaux d'eau)? Veuillez annexer la liste des activités ou programmes de surveillance continue lancés, en cours ou achevés au cours des trois dernières années.**

- Suivi des oiseaux d'eau en fonction du programme Wetlands International, année 1997-2003
- Suivi effectué par les différentes institutions

6. Education et information

Programmes de formation et de développement

6.1 **Décrivez l'état des programmes de formation et de développement en soutien à la conservation des oiseaux d'eau et à l'application du Plan d'action de l'AEWA**.

Encours

6.2 **Quelles actions coopératives bilatérales ou multilatérales votre pays a-t-il entreprises afin d'élaborer des programmes de formation et d'échanger des exemples de bonnes pratiques?**

Aucun programme de formation et d'échange n'a été entrepris par Madagascar.

Sensibilisation du public

6.3 **Décrivez les activités visant à sensibiliser le public aux objectifs du Plan d'action de l'AEWA. Veuillez décrire à grands traits toute réussite particulière pour ce qui est de susciter l'intérêt du public pour la conservation des oiseaux d'eau et des zones humides et d'assurer un soutien à cette conservation (par ex. campagnes, notes d'information ou autres initiatives)?**

- Célébration des journées mondiales des zones humides et des oiseaux migrateurs
- Célébration de la journée mondiale de la Convention Ramsar
- Célébration de la journée mondiale de l'Environnement
- Célébration de la journée mondiale de la Convention CITES

Au cours de chaque célébration de différentes journée mondiale, le Ministère de l'Environnement an collaborations étroite avec les différentes parties prenantes de différentes Régions organise des grands festivals, des concours de dessins, des expositions, des conférences débats, etc. ceci dans le cadre de sensibilisation des publics malgache de participer beaucoup plus dans le domaine de la protection de l'environnement.

En général, les outils utilisés sont: émissions aux télévisions nationale et régionales, à la radio nationale et Privée, descente aux niveaux des sites, publication des posters, implication des écoliers sur la valeur des zones humides.

7. Commentaires finaux

7.1 **Commentaires généraux sur l'application du Plan d'action de l'AEWA**

Nous avons remarqué que le schéma de la voie de migration des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique Eurasie exclut Madagascar. A cet effet, le Secrétariat doit tenir compte Madagascar sur l'itinéraire des oiseaux d'eau migrateurs.

7.2 Observations concernant les fonctions et les services des divers organes de l'AEWA

a. Le Secrétariat de l'Accord
b. Organisations internationales
c. Partenaires ONG de l'AEWA

7.3 Comment le Plan d'action pourrait-il être ultérieurement développé pour servir d'aide pratique à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs au niveau national et international?

8. Etat d'avancement de la mise en œuvre des résolutions et des recommandations de la Réunion des Parties

Veuillez résumer les progrès réalisés dans l'application des décisions adoptées par les précédentes Réunions des Parties.

Madagascar entre beaucoup plus dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire en générale et surtout dans la mise en œuvre de la déclaration solennelle du Président de la République de tripler la superficie des surfaces à protégées.

9. Section facultative – Actions en projet et à venir

Les Parties contractantes sont invitées à indiquer brièvement ci-dessous toute autre information concernant les objectifs de l'Accord, par exemple les actions prévues ou d'autres exemples instructifs.

1. **Conservation des espèces**
   Procéder à l'élimination progressive de l'utilisation de grenaille de plomb dans les zones humides

2. **Conservation des habitats**
   - Elaboration des plans de gestion et d'aménagement des nouvelles aires protégées

3. **Gestion des activités humaines**

4. **Recherche et surveillance continue**

5. **Education et information**

Liste des abréviations et acronymes utilisés dans le rapport

Références

Annexes

Annexe 1: Etat des plans d'action par espèce

Annexe 2: Liste des sites d'importance internationale

Annexe 3: Etat des plans de gestion pour les sites d'importance internationale

Annexe 4: Liste des programmes et projets de recherche et de surveillance continue

Annexe 5: Liste des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs

Annexe 6: Liste des adresses World Wide Web pertinentes des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs

Annexe 7: Liste des projets pertinents de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et des habitats lancés, en cours ou achevés au cours des trois dernières années